

REGLEMENT INTERIEUR



Applicable aux élèves / stagiaires en formation dans l'établissement ANGLE MAX.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de tous objets personnels appartenant aux élèves, pendant la durée de la formation. Il appartient à chaque élève de veiller à ses objets personnels.

IL EST FORMELEMENT INTERDIT

- . De dégrader le local et de ne pas respecter le matériel mis à disposition.
- . De quitter en cours son motif valable et sans autorisation de formateur.
- . De gêner le déroulement des cours de code/de conduite notamment par l'utilisation de téléphone portable. Celui-ci devra être éteint pendant le déroulement de la formation.

En cas de difficultés, le responsable de l'établissement, peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation, à court terme ou définitivement suivant la gravité :

- . Attitude empêchant le déroulement de la formation.
- . Non respects des consignes données.
- . Non-paiement des frais de formation.

CONTRAT DE FORMATION

Un contrat sera élaboré suite à l'évaluation de départ. Il a pour objet la formation à la conduite d'un véhicules terrestre à moteur dans les conditions optimales de façon à garantir pendant la formation un haut niveau de prestation permettant un travail harmonieux de tous les intervenant de la formation et attribution des permis de conduite. Sa durée est de 12 mois à partir de la date de signature du contrat.

PRESENTATION AUX EXAMENS CODE/CONDUITE

La date de passage de l'examen théorique du code de la route est convenu directement entre le candidat et une des entreprises de la filière libre (DEKRA, LA POSTE, ...).

La date de passage ainsi que l'accompagnement à l'examen pratique de conduite est convenu directement entre le candidat et **ANGLE MAX**.

Les présentations aux examens devrons être annulées 15 jours avant sinon elles seront considérées comme dues.

LECONS DE CONDUITE

Toute leçon non décommandées 48h sera normalement due, sauf en cas de raison justifiée et/ou justification médical.

IMPORTANT : L'intégralité des sommes doit être réglée avant le passage de l'examen de conduite.

Merci de votre compréhension